

Décembre 2024

# L'équipe CFDT vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année

S'engager pour chacun. Agir pour tous...





Cfdt:











### **Changement de gestionnaire Mutuelle**





Mercer sera désormais le nouveau gestionnaire du contrat d'assurance relative à la Mutuelle. Il n'y a donc aucun changement concernant les prestations et cotisations.

Les nouvelles cartes de mutuelle seront adressées fin décembre par voie postale. En cas de non réception, il conviendra de contacter le centre de gestion Mercer dont les coordonnées seront communiquées par communication Inetum.

Si vous êtes en cours de déménagement ou que votre changement d'adresse est d'ores et déjà effectif, vous êtes, dans ce cas, invités à contacter votre gestionnaire de paie pour communiquer votre nouvelle adresse afin de recevoir cette nouvelle carte.

Nous reviendrons vers vous dans ce mensuel début janvier 2025 si les informations fournies par lnetum courant décembre étaient incomplètes.

# **Groupe de travail en Île de France Intermission**

Comme nous vous le communiquions le mois dernier, un groupe de travail Élus CSE et Direction a été mis en place concernant la gestion des intermissions. Nous vous avions aussi largement expliqué le climat dans lequel les salariés souffrent lorsqu'ils sont en intermission.

Le résultat de ce groupe de travail a été plus que décevant car il n'y a pas eu de communications à l'ensemble des membres du CSE IDF. Le travail de ce groupe a été opaque malgré les relances de nombreux élus de plusieurs syndicats dont la CFDT. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons même pas de compte rendu de ce qui s'est dit, de la stratégie menée ni de la teneur des débats lors des réunions malgré toutes nos relances.

Nous (élus CFDT et représentants CFDT) mettons donc notre véto au résultat des échanges qui ont eu lieu avec la Direction sur le sujet par manque délibéré d'informations.











Décembre 2024

### Prime de vacances

**Pour rappel!** - Les salariés d'Inetum ne touchent pas leur prime de vacances. Les contrats de travail de ces salariés stipulent que le paiement du salaire annuel sera divisé par 13. Ces contrats précisent que les 12 premières parts seront payées chaque mois, avec en plus (13ème part) une prime en décembre et une en juin (cette dernière est appelée « prime de vacances » par contrat).

A cause de cette modalité de paiement du salaire fixe, de nombreux salariés (80%) ne touchent jamais de prime de vacances en plus de leur salaire fixe.

Or, bon nombre de salariés (20%) ne touchent jamais de prime de vacances en plus de leur salaire fixe alors que leur contrat de travail est sans équivoque.



Le nouvel avenant n°46 de la convention collective des bureaux d'études dont le « toilettage » est effectif depuis le 1er mai 2023, dispose en son article 7.3 que : « ne peuvent se substituer au paiement de la prime de vacances : un 13ème mois (comme dans notre cas).

La décision de la Cour de cassation précise dans cet arrêt (n°21-14.943) que la prime de treizième mois contractuelle faisant partie du salaire fixe n'a pas la même cause ni le même objet que la prime de vacances.

Et ce, avant même cette précision dans la convention collective du 1er mai 2023.

### « Article 3 - Rémunération et horaires de travail

Votre rémunération se compose :

- \* d'un salaire de base brut de 3000 euros
- \* d'un treizième mois prorata temporis versé pour moitié le 30 juin et pour moitié le 31 décembre de chaque année

Cette rémunération est attribuée pour un horaire de travail de 39 heures. Les heures effectuées au-delà de 39 heures hebdomadaires seront majorées conformément à la règlementation en vigueur. »









### Que pouvez-vous faire?

Vous avez envoyé un courrier recommandé comme nous vous le conseillions dans notre mensuel de Décembre 2023 qui vous fournissait un modèle et vous avez reçu un refus ?

- 1. Vous êtes salarié en Île de France ? Contactez vos élus CFDT Île de France pour vous expliquer ce qu'il convient de faire.
- 2. Vous êtes adhérent CFDT depuis 6 mois? Contactez vos correspondants CFDT

Ne manquez pas les évènements organisés par les CSE de vos régions !

# Ça se passe en lle de France

Nous proposons, nous organisons, nous négocions, nous collaborons, nous gérons l'après... et surtout nous vous faisons plaisir! La CFDT est composée d'une équipe ouverte et collaboratrice, toujours dynamique et positive. Notre motivation est sans faille. Sommes-nous seuls? Jamais et

heureusement!

Arbre de Noel











# Ça se passe dans la région Nord

Le CSE de région vous propose cette année :

- Une soirée au "Follow park", parc d'attractions dans Lille
- Une carte cadeau par enfant
- Une carte cadeau par salarié

Profitez-en!















Décembre 2024



### Présentations en CSE par Klésia et AG2R la Mondiale

Nous transmettons des informations reçues en CSE IDF par Klésia et AG2R et qui nous semblent importantes à partager ici aux salariés.

### **KLESIA**

KLÉSIA n'est pas seulement synonyme de conseils lorsqu'on veut prendre sa retraite. En effet, Klésia Les 7 parcours d'accompagnement et selon, les parcours, des aides individuelles et des accompagnements individuels et budgétaires. Ce, pour faciliter la reprise d'activité pour les collaborateurs fragilisés par la maladie

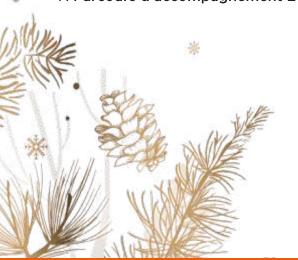
Action Sociale Klesia Retraite

( N°Cristal ) 09 69 39 00 54)

Action Sociale Klesia Prévoyance

N°Cristal ) 09 88 20 88 01

- 1. Parcours d'accompagnement Vivre ma vie d'aidant
- 2. Parcours d'accompagnement Vivre ensemble le handicap
- 3. Parcours d'accompagnement Vivre un quotidien plus serein
- 4. Parcours d'accompagnement Vivre sa fin de carrière
- 5. Parcours d'accompagnement Prévenir pour mieux vivre
- 6. Parcours d'accompagnement Vivre un deuil
- 7. Parcours d'accompagnement ECO











### AG2R

AG2R offre notamment aux salariés de l'aide

Démarche ECO (Écoute, Conseil et Orientation) : Un conseiller social prend contact dans les meilleurs délais. Il réalise un diagnostic global du besoin du bénéficiaire et lui propose des orientations adaptées à sa situation telles que :

- les aides légales et/ou tout autre dispositif social externe, les services ou les dispositifs gérés par nos partenaires,
- une aide financière individuelle\* quand elle s'avère nécessaire.

<u>L'attribution d'une aide financière est ponctuelle. Elle vient en complément des dispositifs d'aides</u> légales et est soumise aux conditions définies par les instances sociales.

### Soutien psychologique

### Une ligne téléphonique de soutien psychologique :

Un partenariat avec Pros Consulte, spécialiste de la santé mentale au travail

- La 1re plateforme d'écoute 24 h/24, 7 j/7 permettant de choisir son psychologue en un clic.
- Un réseau de plus de 130 psychologues dédiés à la qualité de vie au travail.
- Plus de 7,5 millions de personnes accompagnées en 2023.



### Une action sociale de proximité





www.ag2rlamondiale.fr/nous-connaitre/tous-nos-evenements









Décembre 2024

## **Love-Stories - Épisode 7**

### **MICRO-ONDES**

Au regard des conclusions du rapport d'expertise réalisé par le cabinet APEX ISAST, qui confirment les observations de la CSSCT concernant les insuffisances de l'aménagement actuel de l'espace « cafétéria », et émet un avis défavorable, pour les motifs suivants :



- La CSSCT constate l'absence d'un local de restauration dédié, contrairement aux dispositions de l'article R. 4228-22 du Code du travail.
- L'emplacement proposé par la direction ne répond pas aux exigences de la réglementation. Cet espace a été implanté dans un espace de pause ouvert, situé au 3ème étage du bâtiment B2.

Par ailleurs, la CSSCT a relevé de nombreux manquements en matière d'hygiène et de sécurité :

- L'absence d'évier équipé d'eau chaude et froide,
- l'absence d'un local fermé pour la préparation des repas, les nuisances liées aux micro-ondes (bruits, odeurs).
- le manque de mobilier adapté (plans de travail et tables) qui augmente le risque d'accidents,
- et les risques électriques constituent des non-conformités graves.

S'appuyant sur le rapport d'expertise du cabinet APEX ISAST, la CSSCT demande à la direction de revoir entièrement le projet d'aménagement du local de restauration. L'objectif est de le rendre conforme à la réglementation et de garantir des conditions de restauration décentes pour les salariés.

Crédit - Le texte ci-dessus a été rédigé par les membres élus CSSCT IDF





Ibrahima Badiane

Délégué Syndical Central Adjoint

cfdt.inetum.ibrahima@gmail.com 06.72.43.42.52

> Secrétaire du CSE IDF Commission Economique



**Philippe Buges** 

Nord

Délégué Syndical

cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com

06.73.32.81.27

Commission Egalité professionnelle

**Didier Pousson** François Costes Sud-Ouest Sud-Ouest



RS au CSE Central®





Gérald Baes

Délégué Syndical

cfdt.inetum.sudouest@gmail.com

Software Délégué Syndical ds.software.cfdt@gmail.com 06.72.46.49.07



Déléguée Syndicale ds.software.cfdt@gmail.com



Zahira Maouche lle de France

Déléguée Syndicale zahira.cfdt@yahoo.com07.63.62.31.76

Secrétaire adjointe au CSEC . Commission environnement



**Consuelo Feliu-Llombart** 

lle de France Déléguée Syndicale

Images de la page 1 à la dernière: Freepik

Source: impots.gouv.fr



Vos contacts CFDT ne sont pas des noms dans une liste.

Ce sont des élus engagés à vos cotés

**Christelle Ribeiro** 

Nord Déléguée Syndicale cfdt.inetum.nord@gmail.com

Commission Égalité professionnelle Commission économique

**Adhérez** 



**Chantal Murat** 

Nord Déléguée Syndicale cfdt.inetum.nord@gmail.com 06.31.09.77.28



Éric Castelain

### Délégué Syndical Central eric.castelain.cfdt@gmail.com 06 99 94 89 63

Commission Economique Commission Egalité Professionnelle Suivi participation Commission formation



Flavien CID

**Grand Ouest** 



**Christel Boudinot** 

**Grand Ouest** 





**Christophe Simon** 

Méditerrannée

RSS cfdt.inetum.mediterranee@gmail.com pascale.lefebvre.cfdt@gmail.com



Pascale Lefebvre

AURA

Déléguée Syndicale 06.51.95.92.74

Elu à la CSSCT Central : Jean Domingos



Jean-Marc Freulard

lle de France Délégué Syndical jeanmarc.freulard.cfdt@gmail.com 06.52.12.24.39

Trésorier au CSE IDF

Référents harcèlement et agissements sexistes

lle de France:

Christophe Pointeau: 06.26.03.93.17

Software:

Catherine Laboue-Goumy:

03.26.84.36.57

Chantal Murat : **06.31.09.77.28** 

